

La répartition par tranche pour chaque lot est la suivante :



Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche	
1	TF	Maçonnerie gros-oeuvre désamiantage	
	TO001	tranche optionnelle	
2	TF	Ravalement de façades	
3	TF	Charpente bois	
	TO001	Tranche optionnelle	
4	TF	Couverture ardoise, zinguerie	
5	TF	Menuiseries extérieures bois serrurerie	
6	TF	Menuiseries intérieures bois -parquet	
	TO001	Tranche optionnelle	
7	TF	Plâtrerie isolation	
	TO001	Tranche optionnelle	
8	TF	Plafonds acoustiques-isolation	
	TO001	Tranche optionnelle	
9	TF	Carrelage Faïence sols souples	
	TO001	Tranche optionnelle	
10	TF	Peinture revêtements muraux	
	TO001	Tranche optionnelle	
11	TF	Ascenseur, monte-charge	
	TO001	Tranche optionnelle	
12	TF	Electricité	
	TO001	Tranche optionnelle	
13	TF	Chauffage gaz, ventilation	
	TO001	Tranche optionnelle	
14	TF	Plomberie sanitaire	
	TO001	Tranche optionnelle	
15	TF	Nettoyage	
	TO001	Tranche optionnelle	



Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au BOAMP le 6 mars 2019 et mis sur le profil acheteur de la collectivité à cette même date. La date limite de remise des offres était fixée au 15 avril 2019 à 12 heures. Seize plis ont été reçus. Aucun pli n'a été reçu pour les lots n°6 et n°8. L'ouverture des plis s'est déroulée le mardi 16 avril 2019 au matin en présence du maître d'œuvre, le cabinet BOURDIN-VILLERET-ROBIN de Tours.

Par délibération en date du 13 mai 2019, le Conseil Municipal, après examen du rapport d'analyse des offres, a décidé d'attribuer les lots n°1, n°2, n°3, n°4 et n°7. Les autres lots ont été déclarés infructueux. Une nouvelle consultation a donc été lancée par un avis d'appel public à la consultation envoyé au BOAMP à la date du 20 mai 2019. La date limite de remise des offres a été fixée au 14 juin 2019 à 12 heures. Vingt-trois plis ont été déposés.

La commission Urbanisme- Aménagement Urbain-Embellissement de la ville – Environnement – Moyens techniques – Commerce a examiné le rapport le mercredi 26 juin 2019 ainsi que le rapport d'analyse des offres et a émis un avis favorable.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1) Examiner le rapport d'analyse des offres et attribuer les marchés aux entreprises pour les différents lots déclarés infructueux de la façon suivante :

Lot 5 - Menuiseries extérieures, serrurerie : Entreprise GUERIN, tranche ferme 146 201,00 € HT, tranche optionnelle : 63 770,00 € HT soit un total de 209 971,00 € HT,

Lot 6 – Menuiseries intérieures, parquet : Entreprise BELLET, tranche ferme 173 500,00 € HT, tranche optionnelle : 57 548,74 € HT soit un total de 231 048,74 € HT,

Lot 8 – Plafonds acoustiques, isolation : Entreprise MORAIS, tranche ferme 25 221,00 € HT, tranche optionnelle : 21 155,50 € HT soit un total de 46 376,50 € HT,

Lot 9 – Carrelage, sols souples, faïence : Entreprise SNEV, tranche ferme 68 030,60 € HT, tranche optionnelle : 25 969,40 € HT soit un total de 94 000,00 € HT,

Lot 10 – Peinture extérieure et intérieure, revêtements muraux : Entreprise CHUDEAU, tranche ferme 74 039,90 € HT, tranche optionnelle : 43 745,63 € HT soit un total de 117 785,53 € HT,

Lot 11 – Ascenseur, monte-charge : Entreprise AMS, tranche ferme 36 385,00 € HT, tranche optionnelle : 36 175,00 € HT soit un total de 72 560,00 € HT,

Lot 12 – Electricité : Entreprise ENGIE INEO, tranche ferme 214 773,70 € HT, tranche optionnelle : 118 454,25 € HT soit un total de 333 227,95 € HT,

Lot 13 – Chauffage, ventilation : Entreprise CCER, tranche ferme 133 237,55 € HT, tranche optionnelle : 73 015,27 € HT soit un total de 206 252,82 € HT,

Lot 14 – Plomberie, sanitaires : Entreprise CCER, tranche ferme 38 254,66 € HT, tranche optionnelle : 21 678,54 € HT soit un total de 59 933,20 € HT,

Lot 15 – Nettoyage : Entreprise POLYSAPRO, tranche ferme 2 810,00 € HT, tranche optionnelle : 2 720,00 € HT soit un total de 5 530,00 € HT,

- 2) Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer ces marchés avec les entreprises retenues par le Conseil Municipal,



- 3) Préciser que les crédits sont inscrits au budget communal 2019 – chapitre 902, article 2313 et qu'ils le seront les années ultérieures en tant que de besoin.

~ ~ ~

Monsieur GILLOT : *Il s'agit des travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie. Vous savez que nous avons un projet de refaire complètement cette ancienne mairie et de l'adapter aux besoins d'aujourd'hui et améliorer son isolation et son confort. Une MAPA II, c'est-à-dire une consultation a été réalisée et la commission d'appel d'offres s'est réunie pour attribuer les lots. Il y a 15 lots. Au total, pour une estimation que nous avons faite à plus de 2 millions, nous avons un total des offres d'1 986 782,00 € c'est-à-dire largement dans ce que nous avons prévu. Il s'agit, bien sûr, des deux tranches, les tranches ferme et optionnelle confondues, c'est-à-dire l'ensemble du bâtiment.*

Le rapport entendu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le rapport ci-dessus.

(Délibération n° 263)

Transmise au représentant de l'Etat le 11 juillet 2019,

Exécutoire le 11 juillet 2019.

~ ~ ~



TRAVAUX D'EXTENSION DU CIMETIÈRE DE MONREPOS

MAPA II - Travaux

Examen du rapport d'analyse des offres

Choix des attributaires des marchés

Autorisation du Conseil Municipal pour la signature des marchés



Rapport n° 406 :

Monsieur GILLOT, Troisième Adjoint, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de son programme d'investissement, la ville de Saint-Cyr-sur-Loire a inscrit des crédits pour les travaux d'extension à l'intérieur du cimetière de Monrepos à Saint-Cyr-sur-Loire. Un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le groupement cabinet BEG/agence Auréa, le mandataire étant le cabinet GALATAUD. Un dossier technique a été établi par les maîtres d'œuvre et les pièces administratives établies par la commande publique de Saint-Cyr-sur-Loire.

Ces travaux d'extension comprendront :

- une zone d'inhumation traditionnelle,
- un jardin du souvenir : columbarium, caves-urnes et zone de dispersion des cendres,
- un carré des confessions juive et musulmane,
- une zone "technique" intégrant 3 ossuaires et une aire de stockage de matériel.

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la Commande Publique.

Tranche ferme :

- Aménagement allées principales et de services (couche de forme), dont voie accès chantier
- Aménagement 2 allées desserte inhumations traditionnelles
- Aménagement jardin du souvenir (columbariums, cave urnes, aire dispersion)
- Aménagement 1 « point service » (distribution eau et conteneurs)
- Réseau eaux pluviales et formes de noues, raccordement sur bassin d'infiltration existant
- Extension réseau et branchements AEP
- Fourreaux et chambres de tirage (alimentations bornes interactives) sous voiries créées
- Aménagements paysagers sur l'emprise de la tranche

Tranche optionnelle :

- Ossuaires et aménagement aire technique
- Aménagement 3 allées desserte inhumations traditionnelles
- Aménagement carrés confessionnels
- Finitions allées principales et de service (couche de fondation et revêtement)



- Rénovation revêtement allées principales existantes
- Aménagement 2 « points service » (distribution eau et conteneurs)
- Bouclage réseau AEP
- Fourreaux et chambres de tirage (alimentations bornes interactives), compléments et raccordement sur GC existant au niveau de l'entrée du site
- Aménagements paysagers sur l'emprise de la tranche.

Les prestations sont réparties en 2 lots :

Lot(s)	Désignation
1	Voirie - réseaux divers-caveaux et mobiliers funéraires
2	Aménagement paysager

La répartition par tranche pour chaque lot est la suivante :

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
1	TF	Voirie- réseaux divers-caveaux et mobiliers funéraires
	TO001	Voirie- réseaux divers-caveaux et mobiliers funéraires
2	TF	Aménagement paysager
	TO001	Aménagement paysager

Chaque lot fera l'objet d'un marché sachant que les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

- Variantes imposée et facultative

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la Commande Publique, une offre comportant des variantes pour le lot 1, sachant que les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base et devront faire une proposition pour la variante exigée.

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

- Variantes facultatives

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base et pourront faire une proposition pour la variante facultative relative au lot 1

PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE uniquement pour le lot 2

Lot	Prestation supplémentaire éventuelle
2	<ul style="list-style-type: none"> • Arrosage automatique du jardin du souvenir



Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au BOAMP le 24 mai 2019 et mis en ligne sur le profil acheteur de la collectivité à cette même date. La date limite de remise des offres a été fixée au 17 juin 2019. 5 plis ont été réceptionnés.

La commission Urbanisme- Aménagement Urbain - Embellissement de la Ville – Environnement – Moyens Techniques – Commerce a examiné le rapport le mercredi 26 juin 2019 ainsi que le rapport d'analyse des offres et a émis un avis favorable.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1) Examiner le rapport d'analyse des offres et attribuer les marchés aux entreprises pour chacun des lots de la façon suivante :

Lot 1 – Voirie – réseaux divers-caveaux et mobiliers funéraires : entreprise ID VERDE de VEIGNÉ pour un montant total de 474 013,25 € HT (tranche ferme : 241 756,90 € HT et tranche optionnelle : 232 256,35 € HT), pour la solution de base,

Lot 2 – Aménagement paysager : entreprise ID VERDE de VEIGNÉ pour un montant total de 75 750,00 € HT (tranche ferme + optionnelle : 58 350,00 € HT + PSE de 17 400,00 € HT), pour la solution de base avec PSE,

- 2) Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer ces marchés avec les entreprises retenues par le Conseil Municipal,
- 3) Préciser que les crédits sont inscrits au budget communal 2019 – chapitre 903, article 2312, et qu'ils le seront les années ultérieures en tant que de besoin.



Monsieur GILLOT : *Il s'agit là des travaux d'extension du cimetière de Monrepos. Il faut songer toujours à gagner un peu de place. Le cimetière existe et il ne s'agit pas, évidemment, d'augmenter sa surface mais plutôt d'aménager un nouveau carré. Ces travaux d'extension comprendront une zone d'inhumation traditionnelle, un jardin du souvenir, un carré des confessions juives et musulmanes et une zone technique intégrant en particulier trois ossuaires. A l'issue de la consultation il s'avère que c'est l'entreprise ID VERDE qui remporte le lot 1 pour 474 013,25 € et la même entreprise pour le lot 2 pour un montant total, c'est-à-dire des deux options, de 75 750,00 € pour une réalisation entre 2019 et 2021.*

Monsieur le Maire : *Vous savez le cimetière c'est quelque chose de rigoureux à gérer. Il faut avoir le respect de toutes les confessions et les rites sont très différents. Mais devant la peine, il faut arriver à respecter chacun des rites pour que chacun respecte les autres. Donc on essaie de faire ce qu'il faut.*

Le rapport entendu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le rapport ci-dessus.

(Délibération n° 264)

Transmise au représentant de l'Etat le 8 juillet 2019,

Exécutoire le 8 juillet 2019.



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION URBANISME,
AMÉNAGEMENT URBAIN, EMBELLISSEMENT DE LA VILLE,
ENVIRONNEMENT ET MOYENS TECHNIQUES, COMMERCE
DU MERCREDI 26 JUIN 2019**



Rapport n° 407 :

Les rapporteurs de cette commission n'ont rien de plus à ajouter.





CONSTRUCTION DE DEUX ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE ET D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF SUR LE SITE DE MONTJOIE

**Concours sur esquisse – Marché de maîtrise d'œuvre
Prestations complémentaires au marché de maîtrise d'œuvre suite au
redressement judiciaire de l'entreprise titulaire du lot n° 6
Modification en cours d'exécution
Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de cette
modification en cours d'exécution**



Rapport n° 408 :

Monsieur GILLOT, Troisième Adjoint, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de son programme d'investissement, la ville de Saint-Cyr-sur-Loire a inscrit des crédits pour la réalisation de deux nouvelles écoles et d'un équipement sportif dans le Parc de Montjoie, avenue de la République.

Cet ensemble comprend 5 classes maternelles et leurs annexes, 8 classes élémentaires avec leurs annexes, un pôle restauration maternelle/primaire, un pôle garderie, des préaux et une salle de sports.

Les espaces extérieurs comprennent l'aménagement de cours, d'une voie d'accès et de secours, d'une rétention d'eaux pluviales, d'un parking ainsi que l'aménagement paysager du Parc de Montjoie.

Par délibération en date du 6 février 2017, le Conseil Municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement GPT Marjan Hessamfar & Joe Vérons Architectes / Terrel / BET Louis Choulet / SATL Techniques et Chantiers / Bertrand Masse / Emacoustic / Wonderfulight / CSD Associés / Via Infrastructures - Mandataire Marjan Hessamfar & Joe Vérons Architectes de Bordeaux pour un montant de 794 300,00 € HT (forfait provisoire) et ce suite au concours sur esquisse lancé en fin d'année 2016.

Par délibération en date du 2 juillet 2018, le Conseil Municipal a autorisé la passation de la modification en cours d'exécution permettant de fixer le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre et ce conformément à la loi MOP du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage public et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée. Pour mémoire, le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre s'élève donc à 855 400,00 € HT.

Par courriel en date du 13 mai 2019, la société VIAS titulaire du lot 6 menuiseries extérieures a fait parvenir à la Ville de Saint-Cyr-sur-Loire la copie du jugement du tribunal de commerce de Poitiers concernant sa mise en redressement judiciaire et a nommé la SELARL AJ UP prise en la personne de Me Vincent ROUSSEAU d'Angers en qualité d'administrateur judiciaire de cette société.

Par courrier en date du 13 mai 2019, la ville de Saint-Cyr-sur-Loire a mis en demeure l'administrateur judiciaire de poursuivre l'exécution du marché en application des articles L622-13 et L631-14 du Code du Commerce.

Par courrier en date du 5 juin 2019, l'administrateur judiciaire a notifié à la ville de Saint-Cyr-sur-Loire sa décision de ne pas poursuivre le chantier. Aussi,



conformément aux dispositions prévues dans le CCAG à savoir : « en cas de redressement judiciaire, le marché est résilié, si après mise en demeure de l'administrateur judiciaire, dans les conditions prévues à l'article L.622-13 du Code du Commerce, ce dernier indique ne pas reprendre les obligations du titulaire. La résiliation, si elle est prononcée, prend effet à la date de l'évènement. Elle n'ouvre droit, pour le titulaire, à aucune indemnité ».

Par délibération en date du 17 juin 2019, le Conseil Municipal a décidé de résilier le marché conclu avec l'entreprise VIAS FACADE INDUSTRIE.

A la suite de cette résiliation, le maître d'œuvre a convoqué cette entreprise ainsi que l'administrateur judiciaire afin de constater l'avancement des travaux, les malfaçons éventuelles et procéder à la réception des travaux. La ville de Saint-Cyr-sur-loire a également demandé à un huissier de justice d'être présent lors de cette réception de travaux afin d'éviter toute contestation de la part de l'entreprise ou de l'administrateur judiciaire. Cette réception s'est déroulée le 26 juin dernier.

Le maître d'œuvre, lors de cette réception, a acté l'ensemble des travaux à effectuer et les malfaçons à reprendre sur le chantier afin d'établir un dossier de consultation des entreprises pour relancer une consultation. Cette mission, initialement non prévue au marché de maîtrise d'œuvre, entraîne la réalisation d'une prestation complémentaire de la part de la maîtrise d'œuvre.

Par courriel en date du 28 juin, le maître d'œuvre a estimé cette prestation complémentaire à la somme de 12 983,75 € HT comportant les missions suivantes :

PRO DCE (pièces techniques et plans du dossier), la partie administrative étant réalisée par la Commande Publique de la ville,

Mission ACT (assistance à la passation des contrats de travaux-rapport -analyse des offres),

Mission VISA

Mission DET (direction exécution de travaux),

Mission AOR (Assistance pour opération de réception).

L'estimation des travaux est de 106 250,00 € HT sur laquelle le taux de rémunération du marché de maîtrise d'œuvre est appliqué à savoir 12,22 %. (cf annexe détaillée).

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1) Autoriser la passation de cette modification en cours d'exécution afin d'acter cette prestation complémentaire pour un montant total de 12 983,75 € HT,
- 2) Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer cette modification en cours d'exécution avec le maître d'œuvre,
- 3) Préciser que les crédits sont inscrits au budget communal 2019 – chapitre 901, article 2313.



Monsieur GILLOT : *Ce rapport est lié à un problème que nous avons eu avec l'entreprise VIAS qui a été mise en redressement judiciaire et a abandonné le chantier ce qui a quand même été assez ennuyeux parce qu'on était tout à fait dans les clous pour rendre une école totalement terminée en septembre mais évidemment, devant cela, nous avons un petit souci.*



De ce fait il est nécessaire de modifier le marché de maîtrise d'œuvre pour que ce maître d'œuvre puisse assurer sa prestation pour la réalisation des deux lots de brise soleil. Le montant de cette modification du marché du prestataire est de 12 983,75 €.

Monsieur le Maire : *Juste un mot. On a une entreprise, au cours du chantier, qui est liquidée, pour pas grand-chose qui reste mais qu'on ne peut pas reconfier à une autre entreprise. Il faut refaire une procédure d'appel d'offres donc on prend 6 mois de décalage pour ça. C'est quelquefois compliqué. En attendant on mettra des rideaux dans l'école et après on pourra mettre en place le brise soleil. D'ailleurs l'entreprise qui a été défaillante s'est très bien comportée et a été au bout de ce qu'elle pouvait faire et nous a livré les squelettes des pare-soleils. Il n'y a plus qu'à les adapter maintenant.*

Monsieur GILLOT : *Je pense qu'avec la difficulté dans laquelle ils se trouvent, c'est beau et c'est à remarquer.*

Monsieur le Maire : *Il faut vraiment les saluer parce qu'ils ont été jusqu'au dernier jour à vouloir exécuter leur marché. Ils ont été remarquables.*

Le rapport entendu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le rapport ci-dessus.

(Délibération n° 265)

Transmise au représentant de l'Etat le 3 juillet 2019,

Exécutoire le 3 juillet 2019.

~ ~ ~



QUESTIONS DIVERSES



« Travaux de voirie » :

Monsieur GILLOT : *Juste un petit mot en ce qui concerne les travaux importants de voirie qui vont se dérouler pendant les 4 mois à venir.*

Nous allons avoir simultanément les travaux qui ont déjà commencé sur le rond-point de l'Alliance, extrêmement gros chantier, très compliqué à gérer et dont la complexité est telle que nous avons dû prendre des dispositions très particulières. Mais je vois qu'au bout de quelques jours les choses s'arrangent, j'y vais assez fréquemment et les choses s'arrangent progressivement. Mais il faut savoir qu'à un moment, l'accès à la clinique par ce futur rond-point sera impossible, il faudra passer par la rue Thérèse planiol. Bien sûr on laissera toujours l'accès à la clinique mais c'est un gros chantier.

Le deuxième gros chantier concerne la rue de la Mairie dont les travaux ont déjà commencé dans la petite impasse et qui devraient se terminer fin octobre. Bien sûr on fera tout pour essayer de raccourcir ce délai, mais pendant ce temps-là la rue de la Mairie sera fermée. Bien sûr il y aura un accès possible de par le nord ou de par le sud mais la continuité de la rue sera impossible.

Et en même temps, pendant 4 semaines, le quai de Loire sera fermé pour des travaux d'assainissement importants.

Donc vous voyez, ce sont des chantiers particulièrement lourds. On les fait pendant l'été puisque c'est traditionnellement le moment où il y a le moins de circulation mais l'été, malheureusement, ne fait pas 4 mois et va déborder un peu sur le mois de septembre et octobre. Mais je sais que l'équipe d'Eric LE VERGER, de Vincent HUET, etc, font tout pour essayer de réduire ce délai et donc les perturbations que cela peut générer.

Monsieur le Maire : *C'est très compliqué parce que si vous regardez la morphologie de la commune, les bassins versants du nord, ce n'est pas Saint-Cyr, c'est tout ce qu'il y a au nord, cela ne passe que par trois rues : la rue Bretonneau, la rue de la Mairie et la rue Henri Lebrun. Donc la rue Henri Lebrun nous avons fait de très gros travaux. Je le rappelle parce que la collecte des eaux de pluie, c'est surtout ça le gros sujet, cela nécessite la mise en place de fûts qui sont considérables. Les fûts de la rue Henri Lebrun c'est 1,80 mètres de haut et de largeur. Cela occupe tout le bas et après il faut tout repasser : l'eau usée, l'électricité, le gaz, etc, et tout cela avec précaution parce que quand vous passez les conduites de gaz il faut que tout soit tassé parce que s'il y a une rupture de conduite de gaz, c'est explosif. Donc ce sont de très gros travaux. La rue Henri Lebrun c'est fait, c'est fini, on a refait encore des adaptations récentes dessus. On est dans la rue de la Mairie. C'est un chantier d'une grande complexité.*

Monsieur GILLOT : *La rue de la Mairie d'ailleurs on parle bien de la voirie elle-même, pour l'instant, puisque tous les abords, tout ce qui est derrière, sera fait l'année suivante.*

Monsieur le Maire : *On fait toute la partie technique cette année. Et comme un bonheur ne vient jamais seul en même temps vous aurez les travaux sur le pont Napoléon et en même temps l'accès à l'autoroute sera fermé à partir de Tours Centre. Il faut rester chez vous... Il y a des moments où ce sont des problèmes. Quand on maintient les réseaux en état, on essaie de le faire sur l'été. On dit que cela fait 4 mois, on espère que cela en fera 3. La vérité c'est qu'aujourd'hui, quand on arrive chez soi, on appuie sur un bouton on a l'électricité, on trouve ça normal. On*



ouvre le robinet, on a de l'eau, on trouve ça normal. On tire la chasse d'eau, tout s'en va, on trouve ça normal. Mais pour que ce soit normal, il faut qu'il y ait une infrastructure qui soit une bonne infrastructure derrière.

Dans la métropole on calculait que rien que pour les réseaux, on a pour près de 2 milliards qui sont enterrés. Ce qui coûte cher, ce n'est pas la rue, les bordures, etc, ça c'est 20 % du sujet. Ce qui coûte très cher c'est ce qu'il y a en dessous et qui fait notre quotidien. C'est d'une très grande complexité d'arriver à avoir une vie sans problème. Si vous voulez mettre la panique quelque part, vous coupez la télé. La chose contre laquelle on râle le plus, c'est la coupure de la télé. Mais les infrastructures nous demandent d'avoir un très haut niveau d'entretien et de maintenance.

Monsieur GILLOT : *Je voulais quand même souligner que tout le planning a été fait en relation avec le restaurant qui va être touché par l'affaire, avec la paroisse puisqu'il y a de nombreux mariages pendant l'été et du côté de la clinique, bien sûr, avec la clinique.*

Monsieur le Maire : *Donc Monsieur FIEVEZ vous pourrez toujours accéder au restaurant et à l'église.*

Monsieur FIEVEZ : *Si vous me permettez je voulais effectivement dire deux mots. Non pas pour dire quand j'irai à la messe mais pour dire tout à l'heure que j'avais énoncé mon étonnement sur le fonctionnement de la commission concernant les structures d'ombrage mais pour dire qu'en tant qu'élus de l'opposition il est quand même très agréable d'être dans une commune où la vie démocratique existe et quand on demande, en tant qu'élus de l'opposition mais qui veut travailler sur le sujet pour faire en sorte que son travail dépasse les 35 heures hebdomadaires, de demander aux services des documents et de pouvoir les obtenir rapidement dans la mesure où ils sont en mesure de le faire, c'est quand même admirable et très agréable.*

Donc merci de ce type de fonctionnement. Je sais que cela n'existe pas dans toutes les communes ici ou ailleurs. Merci.

Monsieur le Maire : *Je vous remercie beaucoup de ce témoignage et je vais vous faire une confidence. Quand je suis devenu Président de la Métropole et que j'ai dit aux services, à partir de maintenant tous les conseillers métropolitains peuvent accéder à toutes les commissions, il y a eu, comme dit François qui était avec moi, il y a eu de la résistance et cela semblait insensé. On ne gouverne pas tout seul. C'est tous ensemble. On peut avoir des points de divergence. On en discute et on trouve une voie. Mais il faut que tout ça soit ouvert, public et transparent.*

Merci beaucoup Monsieur FIEVEZ.

Je vous souhaite de bonnes vacances à toutes et à tous. On se retrouve le 16 septembre. Il y a un conseil communautaire dans 10 jours, le 11 juillet, et vous êtes tous les bienvenus.

rrr

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22 h 00.

rrr



ANNEXE